



Numéro 14
Juin 2011

Édition

Mission de protection
des eaux souterraines
secteur de Haguenau

Contact

Magali MERCIER
Animatrice-Coordnatrice
magali.mercier@sdea.fr
03.88.05.32.38
06.11.54.82.94

Sommaire :

- Strasbourg : retour d'expériences**
- Fleurissement, les critères du jury**

Edit'eau

La protection de notre ressource en eau est une préoccupation pour tous, et de nombreuses communes se sont d'ores et déjà engagées dans des démarches de réduction de pesticides voire même d'arrêt total de leur utilisation. Cependant, il n'est pas toujours aisé de substituer ces produits par des techniques alternatives et ce bien qu'elles soient nombreuses et variées. De plus en plus de communes conçoivent leurs espaces et leurs aménagements urbains de façon à réduire considérablement leurs entretiens.

Pour ce numéro, nous avons choisi de vous présenter deux nouvelles techniques : un revêtement de sol perméable empêchant la pousse d'herbes spontanées et l'engazonnement des cimetières. Ces techniques ont d'abord été testées avant d'être généralisées dans de nombreux espaces verts de la communauté urbaine de Strasbourg .

Denis HOMMEL
Président de la Mission Eau

■ Strasbourg : retour d'expériences

Du gazon dans les cimetières

Depuis 2008, Strasbourg est passé au « Zéro pesticide » pour tous ses espaces ...y compris pour ses cimetières. Bilan de 4 années d'expériences :



La ville de Strasbourg gère 55 ha de cimetière et 55 000 concessions. Le passage au « zéro pesticide » a incité les services techniques à repenser leurs aménagements : « **Pour gommer la mauvaise herbe ... on va mettre partout du vert !** » explique Mme Bauer, Directrice du service cimetière.

Sur les allées jadis gravillonnées, il a été décidé de **semier du gazon**. Le sous-sol des allées a été conservé. Du terreau a été ajouté lors d'un travail du sol superficiel sur 2 cm avant le semis d'un **mélange de trèfle nain et de graminées**.

Pour tondre l'herbe, les cimetières de Strasbourg utilisent des tondeuses électriques. La finition des tombes est réalisée à la débroussailleuse.

Au démarrage, **seule 1 allée par cimetière a été semée en gazon** et actuellement ce sont **4 ha qui sont engazonnés**. A terme, tous les axes piétons seront en herbe.

Pour l'espace **entre les tombes (30 à 40 cm)**, la **solution actuelle est d'utiliser des désherbeurs thermiques à flamme** de type « homme mort ». Dès que l'agent lâche la poignée, la flamme s'éteint.



Ensemble, protégeons l'eau en Alsace



Mais compte tenu des risques d'incendies et de la consommation élevée en gaz, les cimetières de Strasbourg ont pour projet de changer les revêtements au sol.

Entre les tombes, un mélange de sable lié à des cendres de pouzzolane va être implanté. Ces sables ont la particularité d'empêcher la pousse d'herbes. (voir article page suivante)

Allées engazonnées : entretien avec des tondeuses électriques
Allées gravillonnées et espaces entre les tombes : entretien aux désherbeurs thermiques
Allées gravillonnées proches des haies : entretien manuel (pour éviter les risques de départ de feu)



Une évolution acceptée par les usagers et les agents :

Les usagers, semblent apprécier le changement de visage de leur cimetière. « Les petits graviers ne rentrent plus dans les chaussures », témoigne l'un des usagers de ce cimetière.

Cette acceptation se fait aussi grâce à une communication importante auprès du public.

Quant aux agents d'entretien, ils ont très vite compris l'enjeu de protéger la nappe phréatique, ... qu'ils voient à chaque fois qu'une tombe est creusée .

Aménagement des berges du Ziegelwasser

Ce nouveau quartier de Strasbourg a été entièrement conçu de façon « écologique ». Les objectifs étaient multiples : avoir plus de « vert » et de biodiversité, privilégier les modes de transport doux, réaliser des économies d'éclairage et raisonner « local ».

Dans ce contexte, les berges du Ziegelwasser ont été conçues avec un revêtement au sol « durable », l'implantation de grands espaces de prairies fleuries et la réalisation d'aires de jeu ou de repos pour les passants.



→ La technique du sable lié

Initialement les allées passantes devaient être réalisées avec du béton désactivé. Au final, c'est une liaison piétonne et cyclable en « sable lié » qui a été mise en place. Ce choix a permis d'économiser 86 tonnes d'équivalent CO2 et 15 000 €.

Le sable lié est un mélange de sable et d'un liant écologique développé par Ecosols. Ce liant est issu du recyclage de co-produits industriels en provenance des anciennes houillères de France. Il a la particularité d'être très fin et à prise pouzzolanique (prise lente et durable). Il permet aussi de ne pas altérer la couleur des sables choisis.

Le sable lié est un **produit poreux qui empêche d'une part la formation de flaques et d'autre part le développement d'herbes spontanées**. L'entretien de ces surfaces est réduit : un simple passage de rouleau/herse en sortie d'hiver suffit.

Ce type de surface a comme autre avantage de bien tenir au ravinage et peut donc être utilisé sur des berges. Son prix et le temps de mise en œuvre sont identiques que celui de l'enrobé (entre 8 à 20 €/m²).



A savoir

Le développement des mauvaises herbes est stoppé par le **pH élevé du liant (supérieur à 12)**. Ce pH ne crée pas de lixiviat dangereux.

■ Fleurissement, les critères du jury

Dans le cadre de la Semaine des Alternatives aux Pesticides, la FREDON Alsace a organisé le 22 mars dernier une journée dédiée aux collectivités. Parmi les intervenants présents, Mathieu BATAIS du CNVVF (Conseil National des Villes et Villages Fleuris) a rappelé les différents critères d'attribution à prendre en compte.



Chaque année, un nouveau challenge est porté par les agents responsables du fleurissement de nos villes et village, qui veillent sans cesse à améliorer la qualité du cadre de vie.

Ces efforts sont notamment récompensés par le label « Villes et Villages fleuris » décerné par un jury qui, année après année, vient apprécier et évaluer les pratiques des communes. Bien que ce label soit rattaché au symbole de la fleur, il est placé sous le signe de la qualité de vie et de l'accueil.

Pour ce faire, différents critères sont pris en compte afin d'attribuer une note :

- Le plus important, le critère du **patrimoine paysager et végétal**, qui représente le moitié de la note;
- Le deuxième correspond à 30% de la note, prend en compte les efforts faits par la commune pour **améliorer le cadre de vie et son engagement dans les actions de développement durable**. N'hésitez donc pas à faire valoir vos engagements dans une gestion différenciée de vos espaces verts, de la réduction des produits phytosanitaires. **La présence d'herbes spontanées n'est pas disqualifiante si elle est justifiée par une gestion durable des espaces !**
- Les 20% restants sont attribués à **l'animation et la valorisation touristique** au travers d'actions pédagogiques, la sensibilisation et la participation des habitants.



PATRIMOINE PAYSAGER ET VEGETAL

50 / 100

Parcs, Espaces ouverts ou clos	Jardins et squares
Espaces verts d'accompagnement	Accompagnement de voirie et de bâtiments (îlots, giratoires) et équipements publics (écoles, sports, cimetières ...)
Arbres	Inventaire du patrimoine et mesures de protection Entretien-élagage Diversité botanique Renouvellement
Arbustes & rosiers	Mode d'utilisation Diversité botanique
Pelouses et couvre-sols	Qualité, aspect général Entretien
Fleurissement pleine terre et hors sol	Importance et répartition du fleurissement Rythmicité et pérennité des décorations florales Originalités, harmonie et qualité esthétique des compositions Diversité variétale Qualité et entretien des végétaux Adaptation et intégration aux contraintes du site et à l'environnement extérieur de la commune



Les communes engagées dans des démarches de réduction voire d'arrêt d'utilisation de pesticides **peuvent valoriser ce type de politique**. En effet, la mise en place de plan de désherbage ou plan de gestion différenciée nécessite de **tolérer la présence plus ou moins importante d'herbes spontanées** selon des secteurs définis. L'évolution des critères d'attribution du concours permet **de concilier l'engagement des communes pour la préservation de l'environnement et la valorisation de leur qualité du cadre de vie par le fleurissement**.

Préparer la visite du jury n'est donc pas une mince affaire. Il convient d'élaborer un dossier de candidature intégrant la présentation des actions de la commune dans ces différents domaines.

Pour finir, il importe de préparer **un circuit de visite** qui permettra au jury de visualiser l'ensemble de ces actions, au travers des sites les plus remarquables de la commune. L'exhaustivité et la richesse des illustrations permettront au jury de se faire une idée précise de l'engagement de la commune.

CADRE DE VIE ET DEVELOPPEMENT DURABLE

30 / 100

Gestion de l'eau	Economie des ressources en eau Techniques culturales économisant l'eau (paillage ...) Origine de l'eau et récupération Techniques d'irrigation et entretien des réseaux
Inventaire et protection des espaces naturels	Forêts, plans d'eau, marécages, littoral, relief ...
Gestion raisonnée des produits chimiques et mise en place de techniques alternatives	Diminution de la quantité et de la toxicité, formation des agents Lutte biologique intégrée Méthodes culturales, équilibre et biodiversité des massifs
Propreté	Gestion des déchets (tri, compostage ...) Propreté au quotidien (papiers et divers, tag, pollution canine)
Patrimoine bâti	Qualité, rénovation Mise en valeur par le végétal Qualité de la voirie
Mobilier urbain	Qualité, entretien, implantation
Maîtrise de l'affichage publicitaire	Règlement. Limitation, implantation. Qualité et entretien des enseignes commerciales
Réseaux	Effacement des réseaux aériens Assainissement

ANIMATION & VALORISATION TOURISTIQUE

20 / 100

Promotion du label	Événements (animations, visites guidées, fêtes des plantes ...) Documents et publications Signalétiques spécifiques Site internet municipal
Jardins familiaux	Gestion en régie ou associative Actions d'insertion sociales
Animations scolaires Participation des habitants	Actions pédagogiques adaptées Concours communal de maisons, balcons fleuris ... Concertation et relation avec les associations
Actions de coordination	Avec les différents propriétaires du foncier (HLM, SNCF, DDE, VNF ...)

Maître d'ouvrage : SDEA du Bas-Rhin

Partenaires financiers : AERM, SIAEP Roeschwoog & environs, SMIPEP Région de Wissembourg, SDEA périmètres de protection Herrlisheim/Offendorf et Hochfelden & environs. **Partenaires techniques** : FREDON Alsace et Région Alsace

Crédits photos : Missions Eau alsaciennes